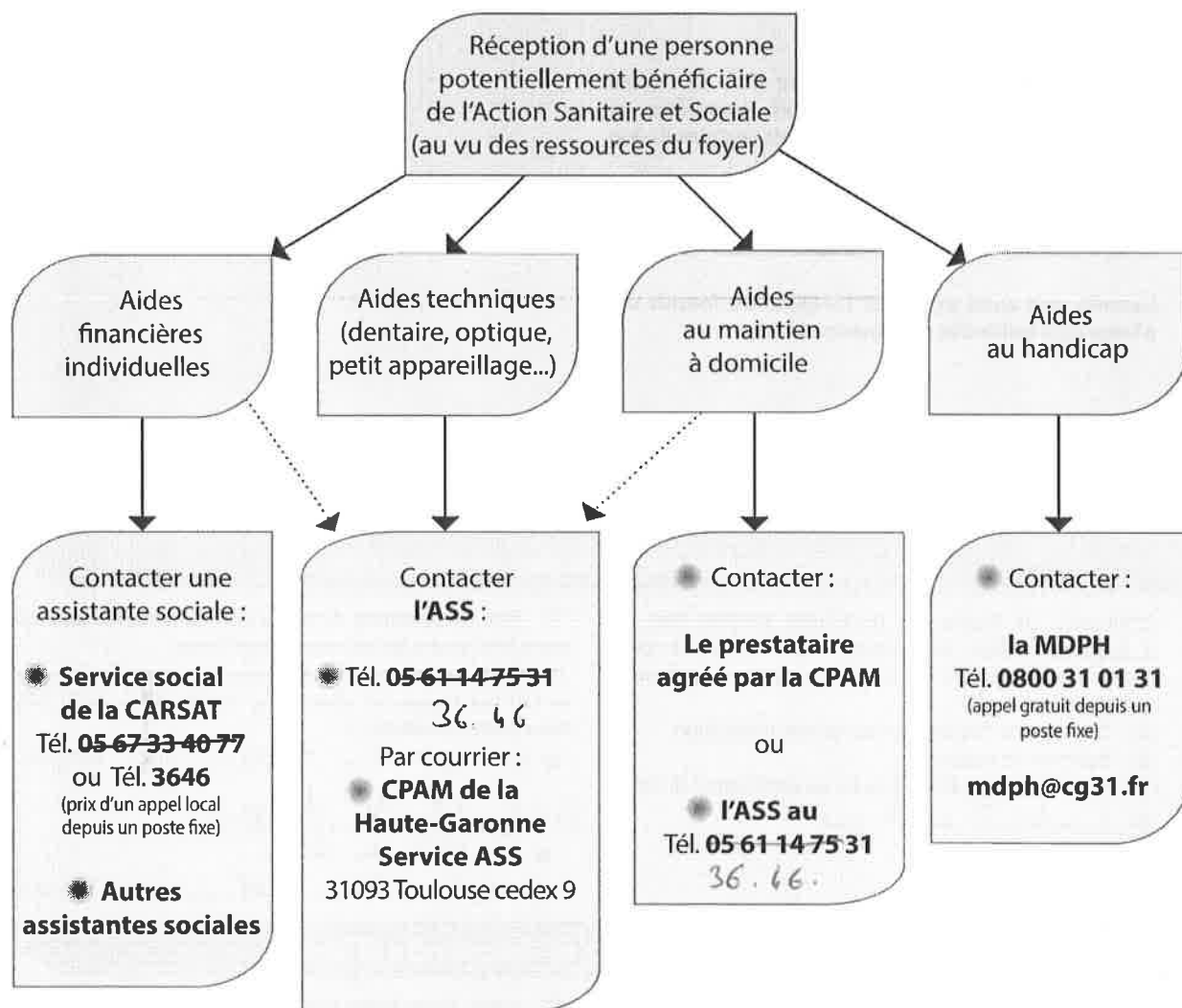


L'INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PRATIQUE

COMMENT ORIENTER VOS PUBLICS VERS L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ?



L'INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PRATIQUE

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AUX DOSSIERS ASS

Pour obtenir une aide financière au titre de l'Action Sanitaire et Sociale, l'assuré doit compléter un formulaire de demande qui sera soumis en Commission.

● Le formulaire de demande d'aide financière ASS peut être remis à l'assuré dans l'une des agences de la CPAM ou envoyé directement par le service ASS.

L'assuré doit aussi présenter l'original ou fournir une photocopie lisible des documents suivants :

Concernant l'étude des ressources *et de charges*

Justificatifs de toutes les ressources perçues lors des 3 mois précédant la demande (joindre toute pièce justificative concernant l'assuré, son conjoint, ses enfants en apprentissage) :

- ✳ Dernier avis d'imposition ou de non imposition.
- ✳ Bulletins de salaires.
- ✳ Avis de paiement Pôle Emploi ou notification de refus.

● *Complexed Employee*

✳ Titre de paiement de pension de retraite de base ou complémentaire (propre ou de reversions).

✳ Dernière attestation ou notification d'attribution par la CAF de toutes les allocations servies (RSA, AAH, API, Allocations Familiales...).

● *Montant Res. ou Alimentaire Perçue*

Justificatifs de charges

● *Montant de loyer*

● *Montant Pension Alimentaire Versée*

Concernant l'objet de la demande d'aide

✳ Optique : prescription médicale + devis ou facture.

✳ Dentaire : prescription médicale + devis.

✳ Audio-prothèse : si le handicap de l'assuré a été reconnu avant ses 60 ans, la MDPH est compétente.

Pour les autres cas envoyer prescription + devis.

✳ Autre : prescription médicale + devis ou facture.

✳ Dans tous les cas : attestation du montant pris en charge par la mutuelle.